

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026

Etaient présents : M. de BECDELIEVRE, M. SALAIS, Mme BOULINEAU, M. DUPUIS, Mme BLASZCZYK, Mme DESROCHES, M. DOUCET, Mme FERAY, Mme GAGNEUX, M. VIGNAUD

Etait absent-excuse : M. PERRON.

Le lundi 6 juillet 2026 à 18h, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, Maire, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Projet agrivoltaïque Sunvest au lieu-dit 'L'Etang Neuf'

Monsieur le Maire donne la parole à M. Lazare et M. Gramer de la société Sunvest, pour présenter le projet agrivoltaïque.

La société Sunvest est une société d'origine hollandaise spécialisée dans le photovoltaïque.

Le projet sur Boussay consiste à poser des panneaux photovoltaïques sur 17,9 ha dans une parcelle de 42 ha au total, en jachère depuis 2019, avec installation d'un élevage ovin par une jeune agricultrice de Chaumussay. La hauteur sous panneau sera de 1,50 m et la distance entre les rangs de 7 mètres. La puissance installée sera de 11,48 MWc.

Ce projet, qui a débuté en 2022, devrait se concrétiser par une décision préfectorale début 2027, est toujours en instruction au sein des instances compétentes en vue d'obtenir les avis dans les domaines suivants :

- Environnement : respect de la nature et des animaux protégés vivants dans ce secteur, comme la fauvette pitchou et certaines plantes
- incendie : mesures de sécurité adaptées car le site est en bordure de forêt, ce qui implique des tournières de 25 mètres tout autour du site
- patrimoine : respect du règlement du SPR (Site Patrimonial Remarquable) de la commune et avis favorable de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Une haie épaisse et étagée, tout le long de la route départementale, est notamment demandée par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Il est expliqué que le site sera démantelé au bout de 30 ans avec remise en l'état actuel du terrain.

Mme Boulineau demande si la haie restera au moment du démantèlement. Il lui est répondu que oui.

Mme Blazczyk demande pourquoi le démantèlement est prévu à 30 ans

Réponse : Cela tient compte de la durée de vie des panneaux

Mme Blazczyk demande des précisions en cas de sinistre ou de la création de panneaux plus performants

Réponse ; En cas de sinistre, les assurances prendront les dégâts en charge

Et le bail établi avec le propriétaire est trentenaire.

M. Vignaud demande vers quel réseau d'eau est prévue le raccordement

Réponse : Etude des possibilités à partir de la Grande Ferme, ou de La Croix Gilette

Sur le plan financier, ce projet, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur, englobe des retombées pour la Communauté de Communes (50%), la Commune (25%) et le Département (25%).

La prochaine étape concernant l'évolution de ce dossier sera l'enquête publique, attendue d'ici la fin de l'année.

M. Vignaud demande des informations sur les délais en vue de l'ouverture du site.

Réponse : plan de financement 6-8 mois, construction de 1an et demi à 2 ans et en conséquence ouverture du site au moins deux ans après la décision préfectorale.

M. Dupuis demande des informations sur le raccordement au poste source électrique.

Réponse : de préférence Preuilly car plus simple que Pleumartin qui se trouve hors département et hors région. A Preuilly, il y aurait un espace libéré suite à l'annulation du projet éolien du Petit-Pressigny.

A la demande de l'assemblée, ils indiquent avoir un autre projet sur Yzeures/Creuse.

En conclusion sur ce dossier, Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la Loi APER, avec les obligations imposées par l'Etat en matière d'énergies renouvelables, et précise que ce projet correspond aux attentes de la commune par sa configuration, le respect de la forêt et de l'environnement et l'impact très réduit sur la qualité de vie de la population. Il en conclut que dans ces conditions, la commune a toujours soutenu ce projet. Il met un terme à ce débat avec Sunvest.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.

1) Délibérations :

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

En référence à la Charte de l'Elu Local, tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

L'Association des Maires d'Indre-et-Loire propose, comme lors du dernier mandat, de centraliser cette question pour les communes du département en désignant Mme Champrenault, retraitée de magistrature, pour exercer cette mission.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir cette candidature.

Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le CNAS est une association qui propose de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public local ainsi qu'à leur famille.

La commune de Boussay y adhère depuis 2013.

Il est demandé de désigner 2 référents pour la commune (un élu et un agent) :

Mme Céline BLASZCZYK est désignée référente du collège élu

Et Mme Catherine BREHIN est désignée référente du collège agent.

Participation à l'action « Elu.e Rural.e.s.Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais.

Le conseil municipal apporte son soutien à cette action dans la lutte contre les violences intra familiales et faites aux femmes

Et désigne un élu rural relais (Mme BOULINEAU Caroline) dont le rôle sera de repérer et/ou recueillir la première parole d'une victime, puis de l'orienter vers des structures spécialisées.

Mise à disposition d'une partie du terrain communal de la route des antennes à la Croix Gilette.

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un exploitant agricole pour le fauchage et la récupération du foin du terrain communal à La Croix Gilette, pour leurs animaux.

Un des intéressés étant une conseillère municipale, il lui est demandé de quitter la salle pour la décision. Le conseil accepte de mettre ce terrain d'un hectare et demi à la disposition de M. et Mme GAGNEUX, moyennant une participation annuelle de 120€.

Jardin du Souvenir.

Monsieur le Maire donne lecture des devis en sa possession.

Le conseil municipal décide de retenir le devis des pompes funèbres Dhumaux pour un montant de 3251.42 € HT, comprenant le terrassement, la fourniture et pose d'un puits de dispersion avec entourage, d'une stèle gravée et d'un banc.

Travaux de voirie 2026.

Monsieur le Maire donne lecture des devis en sa possession.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Vernat GVTP pour un montant de 17 067.50 € HT pour travaux sur la Route du bout du monde et le chemin de la Boissière.

Accessibilité Eglise.

Monsieur le Maire rappelle que l'accessibilité de l'Eglise aux personnes à mobilité réduite n'est pas conforme aux normes, contrairement au bâtiment de la salle des fêtes/Mairie et au cimetière.

Pour palier ponctuellement à ce problème, Monsieur le Maire propose d'acquérir une rampe pliante de 3 mètres au prix de 600 €, qui serait disponible à l'intérieur de l'Eglise, en cas de besoin.

Il propose aussi de demander des devis pour une barre de soutien à la hauteur des marches de la porte d'entrée.

Travaux de sécurisation de l'extérieur de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe les conseillers du diagnostic effectué par l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) puis la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), sur l'extérieur de l'Eglise.

De nombreuses pierres menacent de tomber, nécessitant une purge par des entreprises habilitées. La DRAC a fourni une liste de sociétés à contacter pour avoir des devis.

De plus, après l'orage de la semaine passée, il est nécessaire de faire réviser d'urgence la toiture de l'Eglise. Monsieur le Maire donne lecture des devis en sa possession pour ces travaux et il est décidé de les confier à SAS Couverture Véron de Preuilly/Claise pour un montant de 714.40€ HT.

Monsieur Vignaud indique que l'orage semble avoir dégradé les fenêtres de toit du logement communal du 16 rue du Général de Menou.

Une évaluation des dommages sera réalisée rapidement et un devis sera demandé si besoin à une entreprise pour réparation rapide.

2) Informations :

Enquêtes publiques

Monsieur le Maire indique que 3 dossiers de vente de parties de chemins ruraux ou de fossé sont prêts et qu'il faut maintenant passer à l'enquête publique pour finaliser les aliénations.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le laisser choisir un commissaire-enquêteur sur la liste transmise par la Préfecture, en privilégiant des personnes dont le domicile n'est pas trop loin de la commune pour éviter des frais de déplacements trop onéreux.

Tracteur tondeuse.

Monsieur le Maire fait un point sur l'évolution de la décision de changer de tracteur tondeuse, afin qu'il soit aux normes pour emprunter la route entre les différents lieux à tondre.

Tenant compte des démonstrations, d'un appareil John Deere et d'un Kubota,

de l'étude des financements possibles pour les 30 000€ que cela engage,

et de la fin prochaine des tontes pour cette année,

il est décidé unanimement de surseoir cet achat à l'année 2027.

En cas de besoin de déplacement rue du Château ou à la Croix Gilette avec l'appareil actuel, un arrêté pour barrer la route pendant une ou deux heures, sera pris.

Tonne à eau.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une remorque sur laquelle il serait installé une tonne à eau de 500 litres pour les arrosages de fleurs et d'arbustes dans le bourg et ses abords.

Il présente les premiers devis reçus et précise que d'autres vont être demandés avant de finaliser cet achat.

Mme Féray suggère de réétudier la plantation des fleurs en privilégiant, avec la sécheresse, le plant direct dans la terre à la place des jardinières en béton.

Mme Boulineau en prend note et se renseigne des possibilités auprès de la SHOT (Société d'Horticulture de Touraine), structure-jury du fleurissement départemental.

Communauté de Communes Loches Sud Touraine :

Monsieur le Maire fait le point du forum organisé par la Communauté de Communes à la Chapelle-Blanche, où 300 élus se sont déplacés.

Il donne aussi l'information d'un changement au sein du bureau de la Communauté, suite à la démission d'un Vice-Président.

Balade Jean Dufy et expositions

Monsieur le Maire indique qu'avec ces fortes chaleurs, la balade Jean Dufy programmée le 11 juillet par le comité des fêtes a été annulée.

Mme Féray précise que l'exposition prévue le même jour et le lendemain par Mme Venault, peintre, est maintenue.

Elle en profite pour annoncer les prochaines dates d'exposition :

8 et 9 août, une autre peintre, Mme Lefriche,

du 21 au 23 août, un photographe, M. Delaneau et une céramiste, Mme Michel

5 et 6 septembre, Mme Reuillon, peintre.

Monsieur Salais signale que plusieurs branches sont gênantes sur plusieurs voies communales et propose de demander un devis d'élagage.

Avant de lever la séance à 19h45, Monsieur le Maire rappelle le classement de la commune au niveau élevé des risques d'incendie.